

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-046

L'an deux mille vingt six
Le vingt-trois avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 10 avril 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémie BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Aurélie CHATAIN, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Jérôme LAMBERSEND (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), Mme Mélanie GROS (pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), M. Guillaume LE CAR, Mme Anabelle GOISQUE, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX (pouvoir à M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à M. Jérémie BESNEAU), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

M. le Maire expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 23 avril 2026 qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 10 avril 2026.

M. Francis MARCHAL remarque qu'il y a une erreur sur le point numéro 3, il s'agit de noter la minoration et non la minorité dans la réponse de M. Le Maire à M. Jean-Luc ARCADE « M. Le Maire qualifie cela de « contrevérité », affirmant que la minorité permet d'économiser 27 000 € par an (charges comprises) ».

Délibération votée à 15 pour et 6 absentions (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL, Alexis VIDONNE et Christian SERVAGE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER

